



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-13) CESSION DE LOTS DE COPROPRIETE DANS L'IMMEUBLE
SUS 21 RUE DE LA JARRY A L'ASSOCIATION FREHA (BAILLEUR SOCIAL)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNARANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12577H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision de préemption n° DM 24-243 du 3 octobre 2024 des lots n° 3, 4, 9, 27 et 33, sis 21 rue de la Jarry 94300 Vincennes, cadastrés section F numéro 64 au prix de 483 105 € ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques en date du 2 octobre 2024 ;

Vu la proposition de l'association FREHA, pour acquérir les biens au prix de 483 105 € ;

Considérant les objectifs poursuivis par la Ville portant sur la diversité de logements et en particulier sur les logements sociaux,

Considérant que l'offre de FREHA, acteur de l'insertion par le logement est conforme aux objectifs de la politique municipale poursuivie dans l'habitat ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 11 décembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession à l'association FREHA, sise 92-98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy et représentée par son président Monsieur Pascal ROBIN, des lots 3, 4, 9, 27 et 33, sis 21 rue de la Jarry à Vincennes, cadastrés section F numéro 64.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241219-lmc1H12577H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2024 Date de Publication : 20/12/2024
--

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé